

# ex-voto

du XVII<sup>e</sup> au  
XX<sup>e</sup> siècle





# Ex-voto

Catalogue de l'exposition  
présentée à la cathédrale Saint-Jérôme  
à Digne-les-Bains  
du 5 juillet au 30 septembre 2012  
et au prieuré de Salagon à Mane  
du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2013

## Commissariat

Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence,  
Sandrine Restelli-Imbert, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art (Alpes-de-Haute-Provence)

## Textes, choix des illustrations et notices :

Jean-Christophe Labadie,  
Sandrine Restelli-Imbert,  
Marie-Christine Braillard, conservateur départemental, Alpes-de-Haute-Provence,  
Maïna Lautier-Masson, conservateur du patrimoine, service de l'inventaire général et du patrimoine, région PACA

## Montage de l'exposition

Jean-Claude Paglia, Denis Élie, Pierre Chaland, Pascal Boucard  
(Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

## Conception graphique du catalogue

Jean-Marc Delaye (Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

## Crédits photographiques et numérisation

Jean-Marc Delaye (Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence)

## Relecture

Annie Massot, responsable de la bibliothèque et des archives privées aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

## Impression

Imprimerie SPI  
ZI du Pré-de-l'Aube  
13240 SEPTEMES

## Remerciements

À la Conservation régionale des monuments historiques (Julie Tugas),  
au service territorial de l'architecture et du patrimoine (Christophe Curial),  
à la Pastorale tourisme et loisirs de Haute-Provence (Jean-Hugues Bartet),  
au Père Claude Listello, au Père Gaston Savornin,  
à Michel Heymès.

ISBN 978 2 86004 009 9

© Musée d'art religieux,

Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence

Dépôt légal : juillet 2012

2 500 exemplaires

---

# ex-voto

---



Fort du succès de ses deux précédentes expositions estivales à la cathédrale Saint-Jérôme, avec plus de 8 000 visiteurs durant trois mois, le musée départemental d'art religieux réitère l'expérience avec, cette année, une présentation d'ex-voto.

Selon Bernard Cousin, qui en est le spécialiste en Provence, les ex-voto sont les « images d'une société ». Littéralement offerts à Dieu à la suite d'un vœu, les ex-voto sont le plus fréquemment installés dans des lieux sacrés, appendus aux murs des chapelles et les églises, sous la forme de peintures, de plaques de marbre aux inscriptions de lettres dorées ou d'objets plus humbles.

Issus de la piété populaire, les ex-voto révèlent les peurs anciennes, soulignent la fragilité d'une vie exposée à divers risques – noyage, incendie, maladie... – et expriment les espoirs... Ils traduisent, écrit Bernard Cousin, « la rencontre, vécue par le donateur, entre le miracle et le quotidien ».

J'invite les visiteurs, passionnés d'histoire et d'art, à découvrir à la cathédrale Saint-Jérôme du 5 juillet au 28 septembre, la richesse patrimoniale des communes des Alpes-de-Haute-Provence qui, par les prêts qu'elles ont consentis, ont rendu possible cette nouvelle, et inhabituelle, exposition d'ex-voto.

Jean-Louis BIANCO

Président du Conseil général  
des Alpes-de-Haute-Provence

---



---

# ex-voto

---



Apparus en Provence à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sous la forme de peinture du fait des élites sociales, les ex-voto connaissent un essor jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, la pratique de l'ex-voto peint se popularise. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, leur production de la part du peuple – des villes et des campagnes – s'est considérablement accrue. En Provence, les ex-voto peints sont bien connus grâce aux travaux de Bernard Cousin <sup>1</sup>. L'ex-voto, qui est au sens étroit un don fait à la suite d'une promesse ou d'un vœu, peut avoir une valeur propitiatoire lorsqu'il s'agit de quémander une faveur. Il sert aussi à exprimer la confiance de l'auteur du vœu avec la puissance divine. Enfin, l'ex-voto peut être simplement commémoratif – rappel d'un événement important tel un pèlerinage – ou don de dévotion, lorsqu'il témoigne d'une relation tissée au cours du temps entre le donateur et la divinité.

Le donateur fabrique ou choisit l'ex-voto afin d'être lui-même au plus près de la divinité. L'ex-voto, qui représente donc le donateur – de manière analogique ou symbolique –, est placé dans un lieu saint. Manifestation d'une foi populaire, il témoigne d'une relation d'un homme ou d'une femme qui, vivant souvent un drame, s'adresse directement à la puissance surnaturelle, sans l'intermédiaire d'un clergé.

L'ex-voto a une longue histoire : au Musée archéologique de la Ville de Dijon, on peut admirer des ex-voto anthropomorphiques du I<sup>er</sup> siècle après JC – en bois, en bronze ou en pierre – découverts pas très loin de là, au sanctuaire des sources de la Seine lié à un culte guérisseur. Le christianisme naissant établit une continuité dans la pratique votive, malgré quelques réticences destinées à se démarquer du paganisme. Au Moyen Âge, la pratique de l'ex-voto demeure fréquente : il s'agit alors d'un cierge, d'objets divers, de représentations anatomiques en cire... L'ex-voto est d'abord déposé lors d'une demande puis, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, après que le vœu a été exaucé.

L'ex-voto peint est inconnu jusqu'à la fin du Moyen Âge et ce n'est qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que celui-ci apparaît en Provence. Il devient ensuite le type d'ex-voto le plus utilisé par les fidèles. Il représente la propre personne du donateur et l'événement dans son espace inférieur, et la Vierge – surtout – ou les saints protecteurs – souvent locaux, comme saint Pancrace à Manosque, saint Maxime à Riez... – dans l'espace supérieur, espace qui a tendance à rétrécir au fil du temps, ce qui laisse plus de place à l'événement : scène de miracle lors des deux naufrages (Riez, 1845 ; Castellane, 1896) ou de processions à la suite des épidémies de choléra et de variole (Castellane, 1835, 1870).

La plupart des œuvres présentées dans cette exposition sont essentiellement des ex-voto peints, à côté d'objets tels des cœurs ou des béquilles, des mots ou des dessins. Les ex-voto peints présentent l'avantage d'être très évocateurs : aisés à situer dans le temps et dans l'espace, ils offrent une grande diversité d'événements et délivrent une image, certes déformée, de la réalité de la vie des sociétés anciennes.

Jean-Christophe LABADIE

Conservateur des antiquités et objets d'art

---

<sup>1</sup> COUSIN (Bernard), *Le miracle et le quotidien : les ex-voto provençaux images d'une société*, Aix-en-Provence, Sociétés, mentalités, cultures, 1983. Voir aussi les contributions des auteurs du numéro spécial de la Provence historique, t. 33, 1983, *Ex-voto provençaux, ex-voto méditerranéens, une confrontation*, ainsi que « Les ex-voto à Manosque » de Gaston SAVORNIN.



## Saturnin Carretier, 1861

La composition de cet ex-voto d'action de grâce est conforme au modèle traditionnel, au XIX<sup>e</sup> siècle. Le tableau est divisé en deux espaces bien délimités : la Vierge et le saint protecteur, ici saint Pierre, apparaissent sur une nuée dans l'angle gauche supérieur, tandis que toute la famille, rassemblée dans la chambre autour de la jeune accouchée, occupe l'espace.

La chambre vaste, éclairée par une fenêtre est meublée sobrement mais confortablement ; un lit bateau reconnaissable à ses montants à rouleaux, une table de nuit, deux chaises paillées, un berceau disproportionné, en vannerie spiralée dite « paillouse », et un canapé recouvert d'une garniture de couleur rouge. Le peintre ne s'attache pas à représenter la décoration habituelle d'une chambre d'un intérieur catholique de cette époque, pas de tableaux ou de gravures religieuses sur les murs, aucune fiole de pharmacie ou récipient sur la table de nuit, mais un seul objet de dévotion : un crucifix. Dans le lit, la jeune femme sans connaissance, le bras droit pendant hors des draps, est entourée par sa famille. Auprès d'elle, sa petite fille, un peu plus éloigné du lit, un garçon joue au sol avec le chat, et, à l'écart de la scène centrale, le berceau vide.

Si les enfants ne se rendent pas compte de l'événement qui survient, les adultes manifestent leur stupeur devant l'irruption du surnaturel dans leur épreuve. Dans une attitude de surprise, une femme est agenouillée, une autre femme, au chevet du lit, exprime sa stupéfaction en levant les bras ou implore le ciel, et un homme, l'époux, a bloqué sa tête dans sa main gauche.

Aucun cartouche n'explique les circonstances permettant la compréhension de la scène : accouchement difficile, couches hémorragiques, mort de la mère, mort de l'enfant ? La mère est-elle sauvée par l'intercession de la Vierge et de saint Pierre ? Ou l'enfant est-il mort et la mère rétablie ? On peut s'interroger justement sur la présence de saint Pierre. La mère et/ou l'enfant sont-ils morts et donc accueillis au ciel par saint Pierre et la Vierge ? S'agit-il d'une référence au prénom de baptême du nouveau-né ou est-ce un renvoi aux maladies guéries traditionnellement par saint Pierre ? Le saint est invoqué pour guérir les saignements, la fièvre, les accès de folie ou la rage.

Si l'importance donnée au berceau démontre la cause de l'événement et de l'intercession divine, l'inscription ne donne aucune précision, elle rappelle seulement le nom du donateur et l'année : « EX VOTO Saturnin Carretier, 1861 ». La chapelle Notre-Dame-des-Anges était un « sanctuaire à répit », l'enfant mort-né aurait-il été baptisé en ce lieu ? L'ex-voto rappellerait ce souvenir douloureux pour les parents et leur action de grâce. L'enfant aurait, de ce fait, pu accéder au Paradis et être enterré au cimetière auprès de sa famille et non rester dans les Limbes.

M.-C. B.

## La chapelle Notre-Dame-des-Anges (Lurs)

Sur l'emplacement d'une ancienne station routière gallo-romaine, Alaunium, proche de la voie Domitienne et, en bordure de la rivière du Lauzon, une église dédiée à la Vierge est mentionnée dans une bulle du pape Eugène III (1152) : *ecclesia de Olonio* ou encore *ecclesia sancte Mariae de Olonio* (*Olonio* étant dérivé d'*Alaunium*). À partir de 1174, Notre-Dame-d'Aulun devient une dépendance de l'évêque de Sisteron, prince de Lurs.

La chapelle devient, localement, un lieu de pèlerinage très fréquenté, des miracles s'y produisent. On y vient en procession de Forcalquier et des villages environnants, Pierrerie, Lurs, La Brillanne, Volx. C'est au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle que Notre-Dame d'Aulun prendra le nom de Notre-Dame-des-Anges. Ce nom lui aurait été attribué en raison des phénomènes surnaturels accompagnant les apparitions de la Vierge, tels que les chants célestes « qu'on y avait ouï plusieurs fois différentes, des concerts chantés par les Anges qui ravissaient les cœurs de ceux qui avaient le bonheur de les ouïr<sup>1</sup> ».

Malgré la popularité de ce lieu de ferveur, la chapelle, au XVII<sup>e</sup> siècle, est dans un état de délabrement avancé : « Sans toiture et sans porte la Sainte Chapelle voyait croître sur sa voûte le thym et l'aspic... Au-dessus de l'autel on voyait encore un tableau représentant autrefois la Sainte Vierge présentant l'enfant Jésus entre ses bras et maintenant presque plus rien, à peine pouvait-on distinguer quelques faibles linéaments. C'était le tableau de la dévotion, le tableau des miracles ». Monseigneur Toussaint de Glandevès, évêque de Sisteron (1606-1647), restaurera la chapelle et confiera le sanctuaire aux frères mineurs Récollets de Sisteron qui développeront l'établissement. Le succès s'amplifiant, une enquête est ordonnée par l'évêque de Sisteron, Monseigneur d'Arbaud de Matheron (1648-1666), sur les miracles qui se produisent dans la chapelle.

Une église plus vaste est alors construite autour de l'ancienne chapelle qui devint une chapelle souterraine, la sainte chapelle ou la chapelle des miracles. En 1753, on aurait compté plus de 10 000 personnes lors de la fête de la sainte Parenté de Marie. En 1791, lors de la vente des biens des frères Récollets comme biens nationaux, la commune de Lurs eut l'autorisation de soustraire l'église et la sacristie de Notre-Dame-des-Anges et l'acquéreur des biens dut céder à la commune « l'église, la sacristie, le chœur d'en haut, la petite chambre joignant le clocher » (notaire Rivas à Lurs).

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, on attribue à Notre-Dame-des-Anges un grand nombre de guérisons miraculeuses, et même de résurrections. Selon la tradition, Notre-Dame-des-Anges serait aussi un « sanctuaire à répit » comme Notre-Dame-de-l'Ortiguère à Saint-Christol-d'Albion ou Notre-Dame-de-Beauvoir à Moustiers.

« Le phénomène des « sanctuaires à répit » connaît son apogée du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, en écho de la large audience de la doctrine augustinienne<sup>2</sup>. Face à la mort trop



évidente de leur nouveau-né, les parents désespérés n'avaient d'autres recours que de porter le petit corps dans un sanctuaire réputé où, famille, fidèles et clergé local imploraient la grâce qu'il revive un court instant, le temps de recevoir le baptême. Ces lieux de pèlerinage où se célébrait le « répit », autrement dit le miracle du retour temporaire de la mort à la vie des mort-nés, étaient souvent dédiés à la Vierge. Dès la manifestation de « signes de vie », en l'occurrence des phénomènes physico-chimiques liés aux premiers temps de la mort biologique, le baptême sous la forme d'une bénédiction minimale était célébré par le prêtre. Dans la logique populaire, le rituel du « répit » permettait de réintégrer l'individu au sein de la communauté et de la famille. Il rendait possible l'inhumation en terre consacrée et le deuil officiel. Les autorités de l'Église se sont montrées plutôt méfiantes envers ces pratiques jugées superstitieuses. Finalement la papauté n'intervint que tardivement pour condamner la pratique du « répit » (1729), sans pour autant réussir à l'éradiquer.

### Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, 1861)

Saturnin Carretier

Huile sur toile

H. 56 cm, l. 67,5 cm

Patrimoine classé (30 janvier 1995)

<sup>1</sup> Abbé MILLOU, ms. 1850-1854, Arch. départ. Alpes-de-Haute-Provence cité dans J. DIEUDÉ, M.-M. VIRÉ, *Sanctuaires, pèlerinages et romèrages au diocèse de Digne*, Château-Arnoux, 2009, p. 151-155. Sauf mentions contraires, les citations qui suivent en sont extraites.

<sup>2</sup> Stéfan TZORTZIS et Isabelle SEGUY, « Pratiques funéraires en lien avec les décès des nouveaux-nés », *Socio-anthropologie*, n° 22-2008, mis en ligne le 14 octobre 2009, Consulté le 14 mai 2012. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index1150.html>. Le développement qui suit résulte de cette étude.



# ex-voto



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, XIX<sup>e</sup> siècle)

*Enfants malades*

Huile sur toile  
H. 34,5 cm, l. 43 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)  
Fait exceptionnel, il s'agit non pas d'un seul enfant  
mais de trois enfants malades.



## Moustiers-Sainte-Marie

(Chapelle Notre-Dame-de-Beauvoir, février 1866)

« *Hommage de reconnaissance* »

Gouache sur papier  
H. 41 cm, l. 56 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)

La guérison d'un enfant de la famille Aillaud.



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, septembre 1944)

*Religieuse malade*

Huile sur toile  
H. 30 cm, l. 37,5 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)





## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, 1860)

*Enfant malade*

Huile sur toile  
H. 32 cm, l. 37 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)

Pélagie Vachier, cinq ans, a été guérie grâce à l'intercession de la Vierge de Notre-Dame. L'ex-voto est accompagné d'un poème en provençal qui peut se traduire ainsi : « Comme une lampe qui s'éteint / Comme un arbre que le vent casse / Une fleur qui ne peut pas fleurir / J'étais, à cinq ans, si malade / que, peuchère, j'allais mourir / La Sainte Vierge m'a guérie / Je lui en fus toujours reconnaissante ».



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, février 1862)

*De soeur Dorothée, institutrice à Pierrerue*

Huile sur toile  
H. 52 cm, l. 63 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)

Sœur Dorothée a été guérie d'une fistule lacrymale (ulcère à l'angle de l'œil avec perforation du conduit des larmes) le 6 février 1862.



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, XIX<sup>e</sup> siècle)

*Enfant malade*

Huile sur toile  
H. 39 cm, l. 49 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)

C'est l'un des rares ex-voto des Alpes-de-Haute-Provence qui montre avec force détails l'intérieur d'une habitation.

Si au XIX<sup>e</sup> siècle le spectre des « malheurs des temps » – la peste, la guerre, la famine – s’est éloigné depuis le siècle précédent, des épidémies sévissent toujours : rougeole, variole (la « petite vérole »), diphtérie, typhoïde et... choléra. Démunis, des hommes se tournent vers Dieu, individuellement ou collectivement, en recourant à des pratiques populaires encore bien vivaces au XIX<sup>e</sup> siècle : la procession et le vœu, dont ces deux ex-voto témoignent, peints en reconnaissance à la Vierge.

La France est touchée par l’épidémie de choléra en 1831, la Provence en 1832, Marseille en 1834, les Basses-Alpes en 1835, Entrevaux le 8 juillet, Digne, le 19, Castellane le 20, Gréoux le 24. Ces deux dernières villes sont les plus frappées par ce fléau : 75 « cholériques » à Gréoux, 74 à Castellane qui paye le plus lourd tribut à l’épidémie, comptant 49 décès, malgré le dévouement du sous-préfet, du curé et du maire du bourg. La maladie frappe vite et fort : dès le 22 juillet, écrit le maire, 25 à 30 cas et déjà sept décès à Castellane. Fin août, l’épidémie s’est éloignée.

En 1870, la « petite vérole » est bien moins meurtrière. Castellane est épargnée mais dans l’arrondissement les communes de Chasteuil et Villevielle en sont victimes. À Chasteuil (137 habitants), l’épidémie dure 40 jours, touche 20 personnes et en tue 5 ; à Villevielle (176 habitants), les huit victimes, quatre hommes et quatre enfants qui vivent dans des conditions d’insalubrité, n’en réchappèrent pas.

Dès les débuts de l’épidémie de choléra, le 20 juillet 1835, la peur s’installe à Castellane ; des habitants

fuiant à la campagne – la ville aurait perdu près du quart de ses habitants – ceux du Var et des Bouches-du-Rhône se réfugient dans le département ; on ne rend plus les derniers devoirs aux morts ; les inconnus sont suspects ; de vieilles croyances ressurgissent. On se méfie des étrangers car ils pourraient colporter la maladie et même empoisonner l’eau ! En août, quinze hommes armés poursuivent trois étrangers au pays, décrits comme « plutôt des malfaiteurs que des voyageurs » par le maire adjoint de Saint-Auban et qui s’avèrent être de paisibles distillateurs de fleur de lavande.

Les autorités, les « médecins des épidémies », les pharmaciens... disposent de peu de moyens pour lutter contre une maladie qui frappe d’abord les plus pauvres. Certains se tournent vers Dieu, le maire de Castellane le premier, qui, dès le 27 juillet dans son rapport au préfet, constate une amélioration mais reste néanmoins prudent :

*« Cette marche serait essentiellement décroissante, si la maladie ne prenait pas une nouvelle intensité, espérons que Dieu nous viendra en aide. »*

Le maire de Castellane ajoute en post-scriptum :

*« J’ai oublié de vous dire, Monsieur le préfet, que jusqu’à ce jour la maladie ne s’est pas montrée avec un caractère effrayant. Elle a frappé plus particulièrement les vieillards, les enfants et les personnes malades... »*

À la fin de l’épidémie de 1835, sur 438 malades dans le département, 243 en sont morts.

J.-C. L.





**Castellane**  
(Chapelle Notre-Dame-du-Roc)

^ « *Castellane délivrée du choléra* »,  
1835

< « *Épidémie de petite vérole* »,  
1870

Huiles sur toile  
H. 73 cm, l. 93 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Les processions sont toujours très hiérarchisées.

Au départ de la ville et montant à la chapelle Notre-Dame-du-Roc, les confréries marchent en tête, puis viennent les religieux et enfin les laïcs, les hommes devant. En 1870, la musique précède les religieux.



## La chapelle Notre-Dame-du-Roc (Castellane)

Les origines de la chapelle Notre-Dame-du-Roc remontent, selon les historiens, au IX<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> siècle ; son histoire est initialement liée à celle d'une forteresse médiévale démolie en 1483 par ordonnance royale. L'état actuel de l'édifice date de la reconstruction du 3<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, la façade ayant été remaniée et le campanile ajouté dans le 4<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

La chapelle Notre-Dame-du-Roc est située sur une plate-forme rocheuse à légère déclivité, à l'est de la ville et à 903 m d'altitude, non loin des ruines de Petra Castellana. On y accède par deux chemins, l'un qui part de l'entrée de la ville en venant de Senez ou de Saint-André-les-Alpes et qui longe les remparts de la ville ; l'autre, qui part de l'église du Sacré-Cœur.

La chapelle présente un plan allongé et se compose d'une nef unique à trois travées s'achevant par une abside irrégulière. La nef est flanquée, côté sud, d'une sacristie à laquelle est accolé un auvent du côté ouest. Elle est couverte par un toit à longs pans couvert de tuiles creuses mécaniques avec double génoise, réduite à une seule rangée sur l'abside.

La titulature de la chapelle semble avoir été constante : dédiée à Notre-Dame successivement « de la Roche » et « du Roc », la chapelle est consacrée à la sainte patronne du village de Castellane.

Une statue en marbre de la Vierge, datée probablement du XVI<sup>e</sup> siècle, est un objet de dévotion qui suscite de nombreux pèlerinages dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les processions sont souvent guidées par la confrérie de Notre-Dame. À titre d'exemple, le prieur Laurensi (1719-1808, longtemps curé de Castellane) mentionne les pèlerinages hebdomadaires de dévotion de Mgr d'Orléans de la Motte.

Plus récemment, en 1870, est érigée au sommet du campanile une statue de la Vierge en pierre d'un peu plus de six mètres de haut. Le plus important pèlerinage à la Vierge a toujours lieu le 14 août au soir, dans une procession aux flambeaux.

Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la dévotion prend une nouvelle forme et les ex-voto couvrent progressivement les trois murs (nord, sud et ouest) de la nef ainsi qu'une partie du chœur. Le XIX<sup>e</sup> siècle reste, d'une manière générale, le grand siècle de l'ex-voto, ainsi que l'illustre cet exemple de la chapelle Notre-Dame-du-Roc dont la titulature concorde avec le renouveau de la piété mariale dans le courant de ce siècle.

Il est à noter qu'aucun ex-voto « anthropomorphe » n'est présent dans le sanctuaire de Notre-Dame-du-Roc, ni aucun objet évoquant directement le miracle telles des béquilles, des chaînes de prisonniers libérés ou des maquettes de bateau.

Au nombre de 426, ces ex-voto ont des formes et supports très divers : plaques commémoratives, tableaux, dessins, lithographies, canevas ou broderie, statuettes, linges (nappes ou napperons), croix, bouteille-calvaire (bouteille contenant une croix de la Passion en miniature), cœurs de dévotion ou encore bouquets de mariée. Ils sont bien évidemment pour une grande majorité dédiés à la Vierge.

Les plaques commémoratives constituent l'ensemble le plus important : il s'agit d'une part d'un ensemble de 56 ex-voto en bois peint, doré, avec parfois un décor en relief, placés dans des cadres de bois doré, ovales pour la plupart. L'autre groupe de plaques commémoratives compte 80 plaques de marbre gravé et parfois doré ou peint. L'ensemble est réalisé entre 1850 et 1950.

Dans ce sanctuaire marial, les 21 bouquets de mariées sont mis sous verre dans un cadre de bois rond ou ovale avec une inscription mentionnant le couple donateur et la date. Ils sont, pour l'essentiel, du 4<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Peut-être n'est-il pas inutile ici de rappeler la tradition du don du bouquet de la mariée à la Vierge lors de la cérémonie nuptiale.

On dénombre 16 tableaux. Le plus ancien ex-voto – et le seul du XVIII<sup>e</sup> siècle – de la chapelle fait partie de ce groupe. Daté de 1757, il représente une religieuse agenouillée devant une Annonciation avec l'inscription « Vœu rendu à Notre Dame pour grâce rendue en 1757 ». À noter également deux ex-voto pour la délivrance de Castellane du choléra en 1835 et de la petite vérole en 1870 (cf. *infra*). Sur ces deux tableaux sont précisément figurées deux processions se dirigeant vers le sanctuaire élevé de la chapelle. Faiblement représentées, les marines ne comptent que deux exemplaires dont un ex-voto donné par un rescapé d'un naufrage en 1896.

Les cœurs de dévotion sont des objets plus modestes. De petites tailles, en métal ou en bronze, ils reflètent une dévotion mariale : ils figurent en effet le Sacré-Cœur de Marie. Cœur enflammé, ceint d'une couronne de roses ou gravé du M, contenant parfois une dédicace. Ils sont une dizaine à avoir été offerts à la chapelle.

De nos jours, la procession aux flambeaux du 14 août compte encore de nombreux participants, la dévotion à Marie et la pratique de donation d'ex-voto sont également toujours vivaces : certains ex-voto sont encore datés des dernières années du XX<sup>e</sup> siècle.

Pénétrer dans ce sanctuaire offre toujours une impression saisissante de profusion : les murs sont couverts de ces ex-voto et, de ce point de vue, la chapelle Notre-Dame-du-Roc demeure, avec Notre-Dame-des-Anges à Lurs, un édifice majeur de conservation des Alpes-de-Haute-Provence.

M. M.-L.

# ex-voto







## Manosque

(Église Notre-Dame-de Romigier, 1837)

*Procession à l'occasion du choléra*

Huile sur toile

H. 59,5 cm, l. 68 cm

Patrimoine inscrit sur la liste supplémentaire  
(25 janvier 1990)



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, 1<sup>er</sup> juin 1857)

*Vœu pour la cessation de la maladie de la vigne*

Gravure

H. 46 cm, l. 35 cm





La seule représentation connue de cet ex-voto est une photographie prise par Saint-Marcel-Eysseric vers 1890 qui en indiquait seulement la localité : Mane. Remonter la piste jusqu'à la réalisation de ce tableau a été aisée.

La scène représente une messe : l'officiant tourne le dos à l'autel ; à sa droite sont agenouillés les hommes et à sa gauche, les femmes. Au travers d'une importante ouverture, on aperçoit des bâtiments religieux. Dans une nuée, apparaît le personnage sous la protection de qui se place cette assemblée. Identifié comme étant saint Vincent de Paule, il a été facile de le localiser, ce saint étant le saint patron du couvent des Minimes de Mane ; il était donc logique de retrouver sa trace dans les archives du couvent. Le cartouche, en bas et au centre du tableau, quoique lacunaire, indique les circonstances de la création de cette peinture : la peste de 1720.

Alors que cette terrible maladie sévit un peu partout en Provence, une messe est célébrée afin de préserver Mane et ses habitants de ce fléau

Il semblerait que la prière, adressée à Dieu

par l'intermédiaire de saint François de Paule, ait été entendue, une note dans le même livre le confirme et annonce la fabrication de cet ex-voto en mai 1723.

Quel sort a été réservé à ce tableau ? Aujourd'hui, nul ne le sait. La congrégation des sœurs implantée à Mane depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle jusqu'à la vente du couvent en 1998, ne garde aucun souvenir de ce tableau. Il semblerait qu'il ait disparu depuis la prise de vue vers 1890 et assez tôt dans le xx<sup>e</sup> siècle.

S.-R.-I

## Mane

(Couvent des minimes)

Huile sur toile (reproduction photographique, vers 1890)

Peste de 1720

Archives départementales  
des Alpes-de-Haute-Provence,  
4 H 26, Livre des états de maison du couvent,  
f° 32 v et 35 v.

Messieurs Louis. Peyre et Jean Joseph Mollet  
Consuls de La Communauté de Mane suivis des Messieurs  
de la maison de ville vinrent s'acquiescer du vœu ~~qu'ils~~  
que lad. Communauté avoit fait au N. B. Père  
St. François de Paule pour être préservés de la  
peste en l'année 1720. Monsieur Le Vicaire  
de la paroisse chanta la messe solennelle en actions  
de grâces, et Messieurs les consuls offrirent l'ex-voto  
ou tableau qu'on voit dans la chapelle de Notre  
Saint fondateur. ce qui se fit le 23<sup>me</sup> jour de May  
de l'année 1723.

Le 23<sup>me</sup> jour du mois de novembre dernier Messieurs  
Les Consuls de Mane suivis des conseillers de la maison  
de ville et des pastoraux du lieu vinrent faire  
chanter une messe solennelle dans la chapelle de N. B.  
fondateur St. François de Paule pour demander  
à Dieu par son intercession de ce grand St. la grace  
d'être préservés de la peste et offrirent un cerisier de  
trois Lières qu'on voit suspendu <sup>à côté de</sup> l'autel de lad.  
chapelle.

## Chez Gasquet

La scène décrite par ce tableautin se passe un jour de bravade. Un groupe de musiciens en tenue militaire (les bravadiers) donnent l'aubade devant l'auberge « Chez Gasquet ». Au-dessus de l'entrée, une enseigne carrée (fond vert, inscription et cadre de couleur jaune) porte la mention « Poste aux chevaux » et une aigle impériale. À la fenêtre du premier étage (la chambrette ?), plusieurs personnes contemplant la scène de rue. L'une d'elles, tenant une bouteille de la main droite et un verre de la main gauche, porte un toast. Près d'elle, un drapeau tricolore est déployé. Sur la bande blanche on lit « Saint Maxime ». Sur le pas de la porte, un homme en tenue civile, coiffé d'un chapeau, « lâche son pet » c'est-à-dire tire un coup de fusil en l'honneur du saint, tandis que

le fusil explose. Dans le quart supérieur droit, sur un nuage, le saint, crossé et mitré, bénit de la main droite et protège la victime des conséquences de l'explosion. Un témoignage permet d'être sûr que le personnage représenté est Gasquet lui-même, il s'agit d'une note du chanoine Richaud écrivant en 1906 ce qui suit : « Dans la chapelle de Saint-Maxime, on peut voir suspendu au mur, en ex-voto, les fers rouillés et le bois déchiqueté d'un mousquet. Cette arme appartenait à un nommé Gasquet, maître d'hôtel, entre les mains duquel elle éclata, un jour de bravade, sans le blesser et sans blesser personne autour de lui ».

D'après Michel Heymès



### Riez

(Chapelle Saint-Maxime, 1842)

« *Chez Gasquet* »

Huile sur toile

H. 55,5 cm, l. 45 cm

Patrimoine classé (10 septembre 1971)



## L'ACCIDENT



### Manosque

(Église Notre-Dame-de-Romigier, 1865)

*Accident de chasse*

Huile sur toile

H. 26,5 cm, l. 34 cm

Patrimoine inscrit (25 janvier 1990)



### Moustiers-Sainte-Marie

(Musée de Moustiers-Sainte-Marie, sans date)

*Effondrement de plancher de la chapelle*

Huile sur toile

H. 110,5 cm, l. 83,5 cm

Patrimoine classé (29 janvier 1990)

On n'aperçoit pas, comme habituellement, la Vierge dans une nuée, mais elle est néanmoins présente sous la forme d'une statue.





## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

FORCALQUIER

Lundi dernier le sieur B. garde champêtre à Villeneuve, revenait du marché vers cinq heures du soir, lorsque, arrivé à la Fontaine de Lonne, son cheval attelé à une charrette, s'emballa; pour éviter un danger B. sauta de la charrette, et, s'étant encombé à la corde de billage, il tomba sous une roue qui lui coupa la jambe au dessus de la cheville.

Le Docteur G. fut appelé en toute hâte pour lui prodiguer ses soins, mais arrivé au lieu de l'accident, il ne trouva personne, le blessé s'était fait conduire à son pays par un de ses amis.

### Villeneuve

(Église paroissiale, 1890)

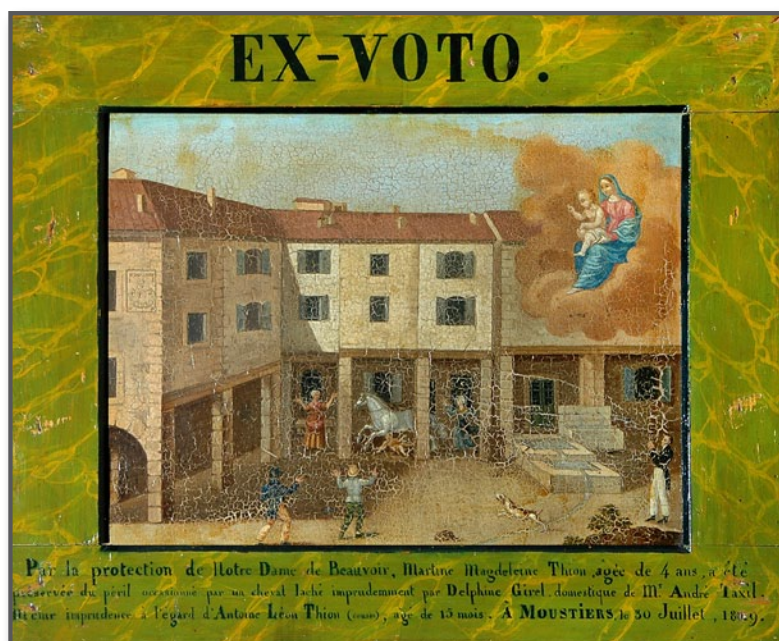
*Accident hippomobile*

Huile sur toile

H. 40 cm, l. 30 cm

Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Accident survenu le 1<sup>er</sup> septembre 1890 vers cinq heures du soir de retour de marché au lieu-dit « la fontaine de Lionne ». La victime est le garde champêtre de Villeneuve. Le fait divers a été relaté par le *Journal de Forcalquier* le 7 septembre 1890.



### Moustiers-Sainte-Marie

(Musée de Moustiers-Sainte-Marie, 1809)

*Accident hippomobile*

Huile sur toile

H. 97,5 cm, l. 122 cm

Patrimoine classé (29 janvier 1990)





## Manosque

(Église Notre-Dame-de Romigier, 1856)

*Accident hippomobile*

Huile sur toile  
H. 28 cm, l. 35,5 cm  
Patrimoine inscrit (25 janvier 1990)

## Moustiers-Sainte-Marie

(Musée de Moustiers-Sainte-Marie, 1817)

*Accident hippomobile*

Huile sur toile  
H. 97,5 cm, l. 122 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)  
Accident de la marquise de Villeneuve-Barge  
le 18 décembre 1817.



## Manosque

(Chapelle de Toutes-Aures, 1785)

*Accident hippomobile*

Huile sur toile  
H. 30 cm, l. 20 cm  
Patrimoine classé (19 janvier 1990)





## Manosque

(Église Notre-Dame-de-Romigier, 1847)

*Chute d'un pont*

Tissu brodé

H. 58 cm, l. 54,5 cm

Patrimoine inscrit (25 octobre 1990)



## Manosque

(Église Notre-Dame-de-Romigier, sans date)

*Chute d'un homme*

Huile sur toile

H. 62 cm, l. 45 cm

Patrimoine inscrit (25 octobre 1990)





**Manosque**  
(Église Notre-Dame-de Romigier, 1839)

*Chute d'une fenêtre*

Huile sur toile  
H. 42,5 cm, l. 50,5 cm  
Patrimoine inscrit (25 octobre 1990)



**Moustiers-Sainte-Marie**  
(Église Notre-Dame-de-l'Assomption, 1797)

*Chute dans un puits*

Huile sur toile  
H. 29 cm, l. 36 cm





## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-des-Anges, 1859)

*Noyade*

Huile sur toile

H. 32 cm, l. 40 cm

Patrimoine classé (30 janvier 1995)



## Mézel

(Chapelle Notre-Dame-de-Liesse, 1847)

*Noyade*

Huile sur toile

H. 140 cm, l. 100 cm

Patrimoine inscrit (10 juillet 1978)

L'ex-voto est composé de deux registres différents : les deux-tiers supérieurs représentent une Immaculée Conception entourée d'un phylactère, le registre inférieur l'événement ayant donné lieu à la réalisation de cet ex-voto : le sauvetage d'un homme tombé dans la rivière en crue. Il s'agit de Joseph Garcin, sauvé le 11 juillet 1847.

Plusieurs personnes tentent d'aider Garcin ; sur le pont, trois badauds assistent à la scène. Malgré une déformation du relief, Mézel est reconnaissable avec son église au centre du village, son pont, la chapelle Notre-Dame-du-Rosaire sur la colline et la petite chapelle Notre-Dame-de-Liesse à côté du pont, sous la protection de laquelle a été placé ce sauvetage. Ce tableau est un témoignage important car c'est la représentation la plus ancienne du village.

S. R.-I.

À Manosque, sur la colline de Toutes-Aures, « exposée à tous les vents », depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la chapelle éponyme est dédiée à saint Pancrace, à la suite d'un vœu prononcé au moment de la peste de 1631. En 1712, des reliques de saint Pancrace sont offertes aux Manosquins : le culte prend alors de l'ampleur, un buste-reliquaire est sans doute conçu afin de les abriter mais détruit au moment de la Révolution. En 1796, un nouveau buste-reliquaire est installé.

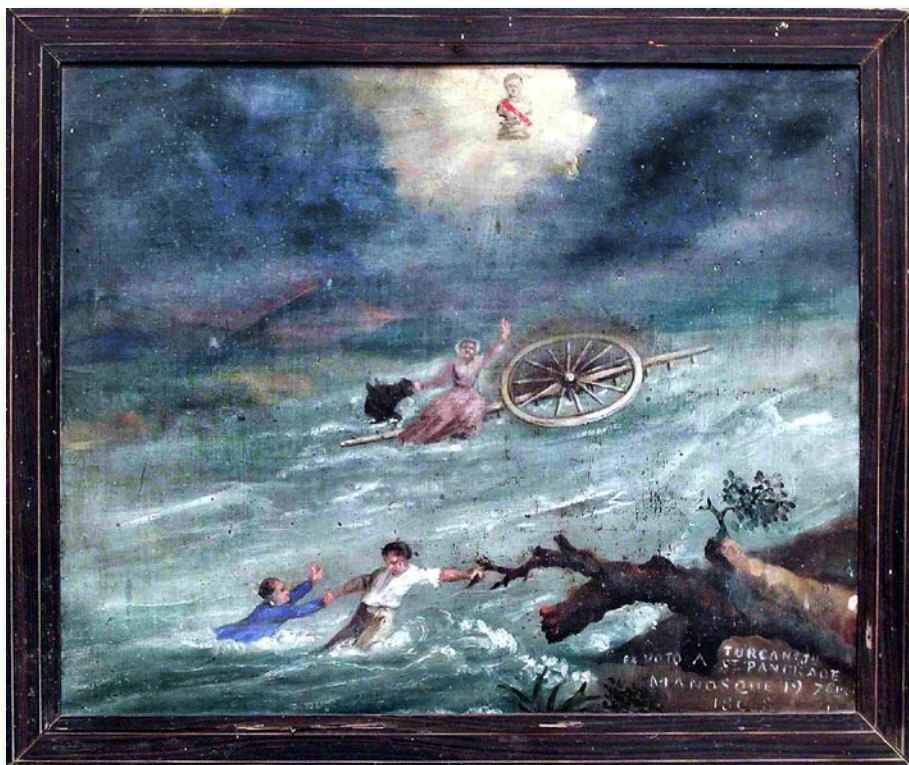
La chapelle compte plusieurs ex-voto, pour la plupart dédiés à saint Pancrace ou sous la double titulature de la Vierge et du saint. C'est le cas du tableau ex-voto du 19 septembre 1862.

Avec une touche assez vive, s'attachant peu aux détails, le peintre Turcan (l'ex-voto est en effet signé) figure l'instant qui suit la chute d'une charrette dans un cours d'eau, sans doute la Durance. Si le cheval, dont seule la tête émerge, est en assez mauvaise posture, une femme demeure assise sur la charrette renversée, agitant le bras et maintenant la tête du cheval hors de l'eau. Deux personnages masculins semblent se soustraire avec difficulté du violent courant en s'agrippant à un arbre mort.

La composition avec cette grande diagonale du cours d'eau, traversant de part en part la toile, accentue l'effet de « courant », l'effet de mouvement incoercible auquel se plient les corps des personnages eux-mêmes figurés en oblique, dont la tension est perceptible. Les tonalités gris-bleu instillent une atmosphère inquiétante de cataclysme. Sur ces nuages menaçants, les nuées claires ressortent, ramenant l'espoir avec l'apparition, telle une éclaircie, du buste ceint du manteau rouge de saint Pancrace. On imagine l'issue heureuse de cet événement grâce à l'intercession du saint.

Cette représentation du saint, assez étonnante, rappelle davantage un buste civil : l'écharpe rouge est-elle une allusion à l'écharpe moirée de la même couleur, insigne de l'Ordre de la Légion d'honneur, portée par Napoléon III sur ses portraits officiels ? Image simplifiée ou synchrétique, ce buste est peut-être la figuration de celui abrité par la chapelle de Toutes-Aures. L'inscription confirme cette dédicace avec un explicite « ex-voto à st Pancrace / Manosque », précisant également la date : « 19 7bre [septembre] 1862 ».

M. M.-L.



### Manosque

(Chapelle de Toutes-Aures, 1862)

*Tableau ex-voto à saint Pancrace  
Chute dans la Durance*

Huile sur toile  
H. 35 cm, l. 45 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)





## Manosque

(Église Notre-Dame-de-Romigier, XIX<sup>e</sup> siècle)

*Vaisseau de ligne*

Huile sur carton  
H. 36 cm, l. 46,5 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Cet ex-voto représente le voilier « Jupiter » placé sous la protection de Notre-Dame-de-Romigier lors du bombardement de Sébastopol le 17 octobre 1854, durant la guerre de Crimée.

Cet ex-voto est un don de Joseph-Clair Reyne, prêtre bas-alpin devenu aumônier supérieur de la Marine de Napoléon III, puis évêque de Basse-Terre. Le Jupiter fut le seul bâtiment de l'escadre française victime d'aucun tir ennemi.

## Riez

(Chapelle Saint-Maxime, 1945)

*Naufrage*

Huile sur toile  
H. 27,5 cm, l. 36,5 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Reconnaissance de la famille Aillaud.



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-de-Lurs, 1741)

*Bataille navale*

Huile sur toile  
H. 45 cm, l. 55,5 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)

Cet ex-voto représente une bataille navale. Dans l'angle inférieur gauche, une banderole nous apprend que l'ex-voto a été fait par Pierre Magnan, embarqué le 6 août 1741 sur l'Aquilon. L'Aquilon est un vaisseau de ligne français de 44 canons qui participe à la bataille du cap Sicié (ou bataille de Toulon) le 22 février 1744, au cours de laquelle la flotte franco-espagnole défait la flotte britannique.





Les ex-voto marins trouvent naturellement leur place dans les sanctuaires côtiers mais il n'est pas exclu d'en trouver à l'intérieur des terres.

On en compte seulement quatre de ce type dans les Alpes-de-Haute-Provence mais ils couvrent l'ensemble de la période (1741 – XIX<sup>e</sup> siècle – 1896 – 1945).

Le plus ancien est caractéristique dans sa composition des ex-voto marins de l'époque : personnages dans une attitude d'orant, l'espace céleste reste encore important, la scène de la bataille navale est très détaillée avec les fumées s'échappant à chaque coup de salve. Dans le second ex-voto, l'espace céleste est relégué dans le coin supérieur droit, les personnages ont disparu, la scène occupant tout l'espace. Le troisième ex-voto, daté de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est criant de vérité dans sa représentation tragique. Au milieu d'une mer démontée, un homme s'accroche à un radeau de fortune, tandis qu'au

loin un navire fini de sombrer. Mais au milieu de cette scène tragique, un navire battant pavillon français passe non loin et des hommes à son bord pointent le bras vers le naufragé. Dans celui-ci, comme dans le suivant, daté de 1945, le saint protecteur a disparu, seul est figuré le voilier où rien n'indique les circonstances qui ont conduit à cet ex-voto, pas même la scène.

S. R.-I.

## Castellane

(Chapelle Notre-Dame-du-Roc, 1896)

*Naufrage*

Huile sur toile  
H. 55 cm, l. 66 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)





## Moustiers-Sainte-Marie (Église Notre-Dame-de-l'Assomption, 1819)

*Foudre*

Bois peint  
H. 114 cm, l. 89 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Le dimanche 11 juillet 1819, à onze heures du matin, durant la messe, la foudre frappe l'église de Châteauneuf-lès-Moustiers. Outre l'inscription en bas du tableau qui détaille les circonstances de ce terrible accident, son récit a été communiqué à l'Académie royale des Sciences par M. Trencalye, vicaire général de Digne et publié en 1824 dans le tome IV des *Annales de la Société d'agriculture, science et art de la Dordogne*. L'état-civil de l'époque atteste du décès des huit personnes le jour même et d'une neuvième le lendemain des suites de ses blessures :

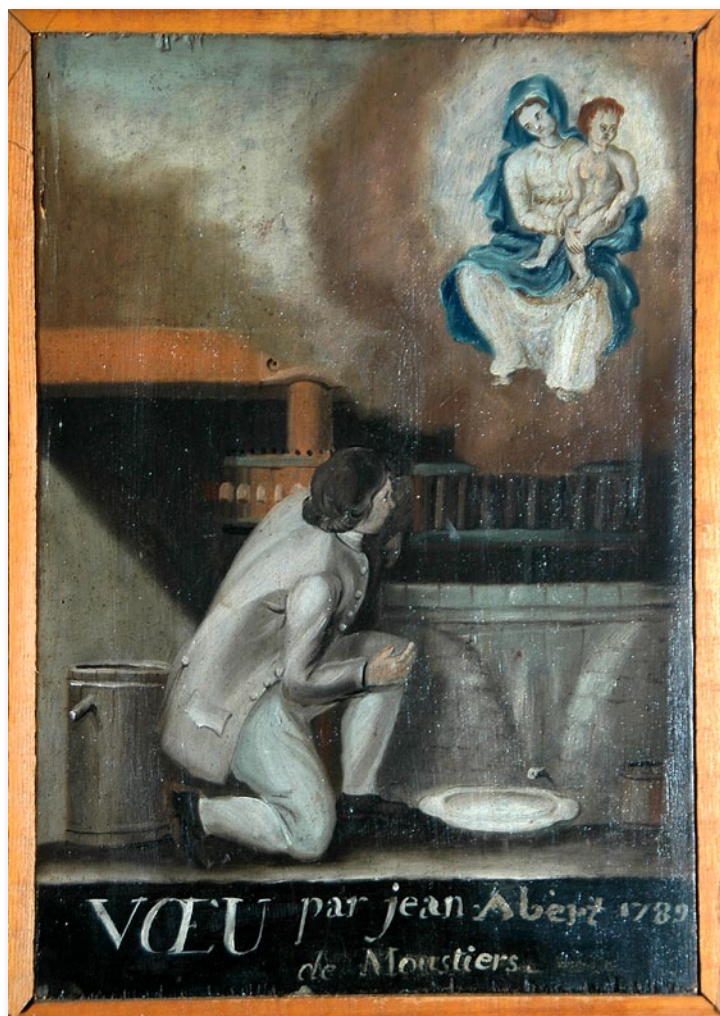
Le 11, à 11 h du matin,

M<sup>l</sup><sup>l</sup>e Boyer, 26 ans, célibataire  
Joseph Laurieu Bondil, 32 ans  
Jean-Jacques Feraud, 78 ans, veuf  
Magdeleine Charlotte Abert, 24 ans, épouse Joseph F<sup>s</sup> Audibert  
Christophe Bernard Dol, 22 ans  
Clair Abert, ménager, 24 ans, marié  
André Guichard, ménager, 36 ans, marié  
Joseph Boyer, ménager, 38 ans, marié

Le 12 juillet à 8 h du matin,

Baptistine Laurant, cultivatrice, 23 ans.

S. R.-I.



## Moustiers-Sainte-Marie (Église Notre-Dame-de-l'Assomption, 1789)

*Accident avec une meule*

Bois peint  
H. 52,5 cm, l. 36,5 cm  
Patrimoine classé (29 janvier 1990)  
Accident de Jean Abert, faïencier







## Moustiers-Sainte-Marie

(Église Notre-Dame-de-l'Assomption, 1803)

*Foudre*

Bois peint

H. 60 cm, l. 90 cm

Patrimoine classé (29 janvier 1990)

« Gaspar Taxi, Marianne et Thérèse Taxi ex-voto evenemen du tonnerre arrivé le 25 juillet 1803 ».



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-de-Lurs, 1862)

*Peintre foudroyé*

Huile sur toile

H. 43 cm, l. 55 cm

Patrimoine classé (30 janvier 1995)

Il s'agit du peintre Joseph Aubanel foudroyé le 26 mai 1862 dans son atelier à Pierrerue.



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-de-Lurs, 1854)

*Fillette tombée dans la cheminée*

Huile sur toile  
H. 40,5 cm, l. 48,5 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-de-Lurs, XIX<sup>e</sup> siècle)

*Feu de cheminée*

Huile sur toile  
H. 32,5 cm, l. 48 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)

Un feu de cheminée chez le curé Carbonel à Niozelles.



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-de-Lurs, 1867)

*Incendie de cheminée*

Huile sur toile  
H. 45 cm, l. 53,5 cm  
Patrimoine classé (30 janvier 1995)

Après avoir été foudroyé dans son atelier en 1862, cette fois-ci Joseph Aubanel a failli perdre sa maison et sa vie à cause d'un feu de cheminée.



Cette œuvre est un tableau peint à l'huile sur une toile rectangulaire verticale constituée de deux lés inégaux, au tissage assez irrégulier. Ainsi que le mentionnent les inscriptions au bas du tableau, il s'agit d'un ex-voto. D'après le registre des délibérations du conseil de fabrique, il a été peint par Joseph Féraud, ébéniste de profession, résidant à Draguignan, qui semble également officier en tant que peintre dans la région.

Cet ex-voto se distingue tout d'abord par sa taille, presque deux mètres de haut. Depuis sa réalisation en 1814, et sur exigence des commanditaires, il est exposé dans la chapelle Saint-Christophe, édifiée en contrebas du bourg de Rougon probablement au XVII<sup>e</sup> siècle.

Cependant, l'originalité de ce tableau tient également à son histoire et, corrélativement, à son iconographie. Au centre du tableau est représenté le saint dédicataire de la chapelle : saint Christophe, muni de son bâton de palmier dattier, portant sur ses épaules l'Enfant Jésus pour lui faire traverser un cours d'eau. À la gauche de ce saint est figuré saint Barthélemy, aisément reconnaissable par son attribut, instrument de son martyre, le couteau. À la droite de saint Christophe, il est permis de s'interroger sur l'identité du personnage : il existe d'innombrables saints militaires et celui-ci semble, a priori, ne posséder aucun attribut distinctif. Si l'on regarde du côté de la tradition religieuse locale, on peut imaginer, comme Raymond Collier le propose, la figuration de saint Domnin : premier évêque de Digne, évangelisateur du lieu. Pour autant, le choix du soldat romain fait sans doute plutôt allusion au saint Domnin, martyr de Parme mais la confusion est fréquente. Si l'on regarde cependant du côté de l'histoire du village, sans doute peut-on envisager une interprétation différente.

Les inscriptions au bas du tableau mentionnent la qualité : un ex-voto mais également une date, 1814 et deux noms, Bernard Bernard et Barthélemy Achard. Selon les registres de la fabrique paroissiale de Rougon, cette œuvre est une commande passée conjointement par Michel Audibert (héritier de Barthélemy Achard) et Calixte Maynard (beau-fils et héritier de Bernard Bernard), à la demande expresse, « par obligation de dernière volonté », de ces deux personnes dont ils sont les héritiers.

Bernard Bernard et Barthélemy Achard sont propriétaires à Rougon. Le premier est nommé expert dans le cadre d'un legs le 18 prairial an XII (7 juin 1804), il est adjoint au maire et ménager en 1808, il meurt le 9 mai 1811 à 60 ans. Le second, cultivateur, meurt le 6 février 1810 à 76 ans.

Il s'agit visiblement d'un ex-voto à saint Christophe, nous l'avons évoqué, représenté au centre de la composition. Saint Barthélemy est figuré à la gauche de saint Christophe en tant que saint patron de l'un des deux commanditaires, Barthélemy Achard. Reste l'identification du troisième personnage et surtout la question prégnante de l'origine de l'ex-voto.

Le 12 messidor an XIII (soit le 1<sup>er</sup> juillet 1805), Joseph Audibert dit Rose, 45 ans, cordonnier et gardien de gros bétail, domicilié à Rougon, est retrouvé mort et « tout ensanglanté » au quartier du Deffens dit de Suech, à Rougon, un lieu isolé et désert, à plus d'une heure trente de marche du bourg. Un procès-verbal est dressé par le juge de paix du canton de Moustiers à la même date. D'après le rapport établi par le juge de paix au moment du procès-verbal, cet homme a été tué par des coups portés à la tête avec « un instrument tranchant ».

Le procès-verbal est alors censé être adressé au substitut du procureur général impérial près la cour de justice criminelle du département, magistrat de sûreté pour l'arrondissement de Digne « en exécution de la loi du 7 pluviôse an IX ». Mais l'histoire s'arrête là d'un point de vue judiciaire : point de trace, à l'exception de ce procès-verbal, d'un éventuel procès ou même d'une réception de ce dernier document au tribunal ; aucune archive judiciaire en somme, en tout cas aucune archive parvenue jusqu'à nous. En principe, une affaire d'assassinat aurait dû aboutir à un procès au terme d'une instruction préliminaire conduite par le juge de paix du canton, sous la direction du substitut du procureur.

La tradition orale rapporte que Bernard Bernard et Barthélemy Achard auraient été « liés » à cet assassinat. L'ex-voto, abréviation de la formule latine « ex voto suscepto », signifie littéralement « selon le vœu fait », est une offrande faite à un saint en demande ou en remerciement d'une grâce, d'une protection. Quel genre de grâce ou de protection pouvaient réclamer ces deux hommes ? Pour quelle sorte de

faveur ou de protection déjà acquises, remerciaient-ils saint Christophe, saint patron de leur chapelle, saint Barthélemy, saint patron de l'un des deux commanditaires... et peut-être saint Pancrace, punisseur des faux serments ou encore saint Expédit, saint patron des plaideurs en procès, expéditeur des affaires délicates en cours de règlement ?

L'identification du saint à la droite de saint Christophe ne peut être péremptoire : saint Pancrace, saint assez peu fréquemment représenté, est effectivement vêtu en jeune soldat romain mais le plus souvent avec, d'une part, la palme du martyr et, d'autre part, l'épée de sa décollation et, de plus, très rarement avec un casque. Quant aux attributs traditionnels de saint Expédit, outre la tenue de soldat et le manteau rouge, parfaitement reproduits ici, il peut être mentionné la croix, brandie dans la main droite, absente dans cette représentation, et le corbeau, en principe foulé aux pieds... Ne le retrouve-t-on pas ici en cimier ?

Peut-être la confusion entre saint Domnin, saint Pancrace et saint Expédit est-elle entretenue à dessein. Le couteau tenu par saint Barthélemy n'est peut-être également pas seulement une allusion à son martyre. Officiellement, du point de vue des archives, le tableau garde tout son mystère. Si les commanditaires sont connus, si leurs dernières volontés ont été respectées, on ignore encore leurs motivations réelles : un sursaut de foi à l'article de la mort ? Mais dans ce cas pourquoi un ex-voto ?

Dans le village, les inscriptions au bas du tableau ont longtemps été masquées par de savants arrangements floraux et la tradition orale lie bien l'événement constaté le 12 messidor an XIII et les commanditaires du tableau.

De facto, on est alors amené à considérer cet ex-voto, certes comme un don propitiatoire à saint Christophe, mais également comme un don placé sous l'intercession de saint Pancrace, dont le secours moral et la caution de probité pourraient être bien utiles dans l'affaire qui nous occupe : ne se rendait-on pas à son tombeau pour se justifier par serment d'une accusation, ainsi que le rapporte Louis Réau ? Ou encore un ex-voto dont l'efficacité serait renforcée par le zèle de saint Expédit conjugué à la protection de saint Barthélemy.

M. M.-L.



## Rougon

(Chapelle Saint-Christophe, 1814)

*Saint Christophe portant l'Enfant accompagné de saint Pancrace ou saint Expédit et de saint Barthélemy*

Huile sur toile

H. 182 cm, l. 154,5 cm, Patrimoine inscrit (8 janvier 1993)



## LA SÉCHERESSE

Nombre d'ex-voto proviennent des confréries de pénitents. Celles-ci organisaient des processions lors des calamités naturelles mettant en péril les cultures et par voie de conséquence la communauté elle-même, voulant éviter les famines annonciatrices d'épidémies. Les sécheresses, fréquentes sous nos climats méditerranéens, étaient génératrices de processions lors des vœux mais aussi en remerciement du bienfait. Les deux ex-voto ci-après résultent des sécheresses

des années 1825 et 1858. Parties de Reillanne avec pour destination la chapelle Notre-Dame-de-Lure à Saint-Etienne-les-Orgues, les processions parcouraient de nombreux kilomètres pour obtenir une faveur. Dans l'ex-voto de 1825 sont représentés vingt kilomètres en raccourci ; sur le second, la procession est presque arrivée au sanctuaire, seul un groupe a fait halte pour prier.

S. R.-I.



### Saint-Étienne-les-Orgues

(Chapelle Notre-Dame-de-Lure, 1825)

*Procession des pénitents de Reillanne*

Huile sur toile

H. 70 cm, l. 94,5 cm

Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Cet ex-voto a été réalisé suite à l'intercession de la Vierge, demandée par les pénitents de Reillanne lors d'une procession à Notre-Dame-de-Lure, au cours du printemps 1825, particulièrement sec. On reconnaît, à gauche et dans la partie inférieure du tableau, le village de Reillanne et le clocher de l'église Saint-Denis.

### Saint-Étienne-les-Orgues

(Chapelle Notre-Dame-de-Lure, 1858)

*Reconnaissance pour la pluie après la sécheresse*

Huile sur toile

H. 98 cm, l. 80 cm

Patrimoine classé (29 janvier 1990)

Un des rares ex-voto signé « D. Granger »





### Annot

(Chapelle  
Notre-Dame-de-Vers-la-Ville,  
XVIII<sup>e</sup> siècle)

*Vierge à l'enfant avec donateurs*

Huile sur carton  
H. 61 cm, l. 71 cm  
Patrimoine classé (10 septembre 1971)

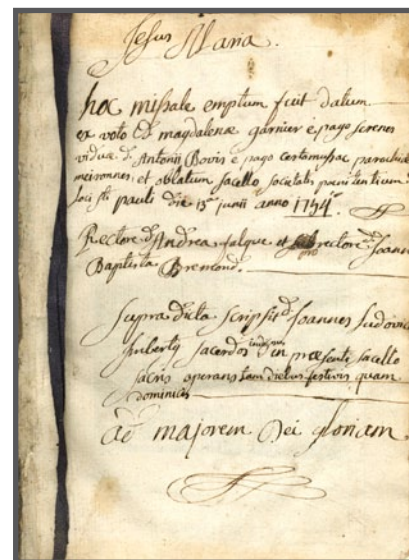
### Saint-Paul-sur-Ubaye

(Chapelle de la confrérie des  
pénitents, 1754)

*Vierge à l'enfant avec donateurs*

Huile sur carton  
H. 61 cm, l. 71 cm  
Patrimoine classé (10 septembre 1971)

Ce missel fut donné suite au vœu  
de Madeleine Garnier du village de  
Serennes le 13 juin 1754.



### Moustiers-Sainte-Marie

(Chapelle Notre-Dame-de-Beauvoir, XX<sup>e</sup> siècle)

*Cœur, ex-voto de Marcel Provence*

Métal doré, papier, cheveux

Né le 11 avril 1892 à Marseille, issu d'une famille aixoise très attachée à sa province, Marcel Joannon entreprit en 1911, à 19 ans, sous le nom de Marcel Provence, une ardente campagne contre l'invasion économique et l'espionnage allemand en Provence, campagne qu'il poursuivit jusqu'après la guerre. Dès lors, Marcel Provence consacra son activité à la Provence et à la Haute-Provence. Il s'initia à l'histoire, à la langue, au folklore et aux traditions, il organisa des expositions. Marcel Provence fut à l'origine en 1927 du renouveau de la faïence à Moustiers-Sainte-Marie, créa en 1928 le musée lapidaire de Riez et participa en 1930 à la création du musée municipal de Barcelonnette. Il expliquera son attachement à la Provence alpestre dans une plaquette, *Mission dans le Haut Pays*, écrite à Moustiers en 1931. Marcel Provence contribua également à l'histoire du pays d'Aix, avec en particulier la création du musée du Vieil Aix. Il mourut le 25 mai 1951 à Aix.



### Castellane

(Chapelle Notre-Dame-du-Roc, sans date)

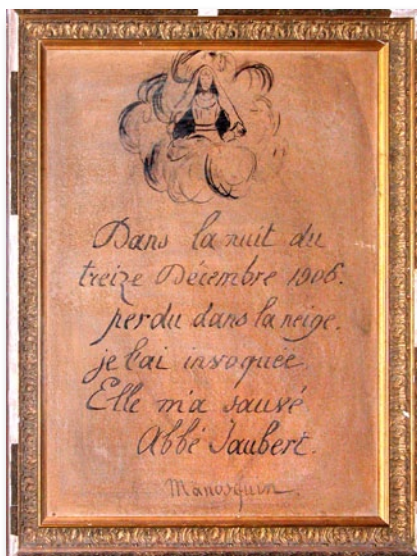
*Cœurs ex-voto*

Argent  
Patrimoine inscrit (8 janvier 1993)

La pratique de l'offrande de cœurs ex-voto est très répandue à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces objets de dévotion correspondent au renouveau du culte du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie par les papes Pie IX et Léon XIII.

Les cœurs enflammés en métal, en cuivre, argent ou or, sont généralement composés de deux parties s'emboîtant et articulées sur deux charnières. Quelques-uns sont ornés de la lettre majuscule, en perles de verre, « M » de Marie, sur la face antérieure. À l'intérieur, le donateur ou la donatrice insère un billet précisant l'intention de son offrande.





## Manosque

(Église Notre-Dame-de-Romigier, décembre 1906)

*Curé perdu dans la neige*

Carton

H. 74 cm, l. 58,5 cm

## Valbelle

(Église de la Transfiguration, XIX<sup>e</sup> siècle)

*Cœur ex-voto*

Argent

Une enfant de treize mois est placée sous la protection de la Vierge afin de faciliter la dentition et l'apprentissage de la marche. L'enfant ainsi voué à la Vierge était habillé en bleu ou portait un ruban de cette couleur.



## Lurs

(Chapelle Notre-Dame-de-Lurs, 1932)

*Communiant*

Papier, verre, tissu, carton

H. 40 cm, l. 33 cm

Ex-voto de Marie Bres.



## Digne

(Musée départemental d'art religieux)

*Béquilles*

Les béquilles et l'inscription proviennent de la chapelle Saint-Gilles-des-Thermes à Digne. La béquille de gauche comporte l'inscription suivante : « J<sup>h</sup> Faissolle de Castellanne dragon royal fut rétabli en mai 1817 par la grace de Dieu ».



## Mane

(Château de Sauvan, XVIII<sup>e</sup> siècle)

*Tentative d'assassinat*

Bois peint

H. 26 cm, l. 31 cm

Patrimoine inscrit (19 décembre 2011)

Le tableau aurait été peint par M. de Forbin-Janson lui-même après avoir réchappé à une tentative d'assassinat.



## Allos

(Église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Foux, 1675)

*Baptême du Christ*

Cuir de Cordoue gaufré, doré et peint

H. 60 cm, l. 50 cm

Patrimoine classé (15 juin 1944)

Les circonstances de la réalisation de cet ex-voto sont inconnues et les recherches dans les archives se sont avérées jusqu'à maintenant négatives. L'ex-voto n'est pas explicite ; il représente le baptême du Christ de manière classique avec à gauche, le blason de la Maison de Savoie et, à droite, celui de la ville d'Allos. Seul un phylactère portant l'inscription « EX VOTO LA 1675 » indique la date et la nature du tableau.





Alpes-de-Haute-Provence

